



**SOCOTEC**

LE POUVOIR D'ANTICIPER

PASS

# Gestionnaires de copropriétés

**L'ESSENTIEL POUR  
GÉRER ET VALORISER  
VOTRE COPROPRIÉTÉ**

**Vous gérez une copropriété et vous devez offrir des services de qualité aux copropriétaires en matière de gestion, de sécurité et de valorisation. SOCOTEC vous propose un éventail de missions pour répondre à ces exigences :**

OBLIGATIONS	OBJECTIF	FRÉQUENCE
<b>Diagnostic technique global</b> Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014	Inciter les copropriétaires à mener une évaluation technique de leur immeuble afin d'anticiper les futurs gros travaux et maintenir la valeur de l'immeuble	1 <sup>er</sup> janvier 2017 : mise au vote en AG pour la réalisation d'un DTG
<b>DPE collectif ou audit énergétique règlementaire</b>	Permettre aux copropriétaires d'atteindre les objectifs fixés dans le Grenelle de l'environnement. Les aider à faire des choix d'investissement appropriés	Dans les 2 cas, au plus tard, le 31 décembre 2016
<b>Amiante</b> Réaliser un Dossier Technique Amiante (Parties Communes) ou un Dossier Amiante Parties Privatives	Connaître la situation de la copropriété vis-à-vis des risques amiante pour mieux organiser la gestion de la maintenance et des travaux dans les parties communes de la copropriété (DTA) avec possibilité d'extension aux parties privatives (DAPP)	Mise à jour du DTA avant le 1 <sup>er</sup> février 2021, conformément au décret du 03 juin 2011
<b>Vérifications périodiques des équipements</b> (ascenseurs, chaufferies, électricité, gaz, sécurité incendie, portes et portails automatiques, aires de jeux...)	Prévenir les risques d'accident dus à une usure ou une détérioration des installations, y compris pour les salariés de l'immeuble	Fréquence en fonction de la réglementation selon la nature de l'installation technique
<b>Diagnostics techniques réglementaires liés aux transactions</b>	Connaître la situation de la copropriété vis-à-vis des risques sanitaires (légionnelle, termites, plomb, amiante...) et proposer un plan d'actions correctif	Sur demande
<b>Élaboration et gestion du dossier sanitaire immobilier</b>	Prévenir les risques d'accident dus à une défaillance du système de sécurité	Tous les 6 mois
<b>Diagnostics sur l'état de l'installation intérieure de gaz et de l'état de l'installation d'électricité</b> du logement loué	Prévenir les fuites de gaz, les intoxications, les risques d'incendie et d'électrocution	Contrat de location signé à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2017 pour les logements dont le permis de construire a été délivré avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1975, pour les autres logements à tous les contrats signés à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
RECOMMANDATIONS	OBJECTIF	ORIGINE DE LA DEMANDE
<b>Sécurisation des performances après réception des ouvrages</b>	S'assurer de la conformité du bâtiment sur le plan acoustique, thermique et de l'accessibilité handicapé à la livraison de l'opération	Syndic, autre
<b>Audits techniques multi domaines et approfondis</b>	Disposer d'un avis technique d'expert sur un dysfonctionnement technique sur la copropriété	Syndic, copropriétaires, autre
<b>Certification « Qualité des copropriétés » après travaux</b>	Obtenir une reconnaissance de la qualité de la copropriété après travaux (CERQUAL) et favoriser l'obtention d'aides financières	Syndic, copropriétaires, autre

VOTRE CONTACT SOCOTEC

Pour en savoir plus contactez-nous.

Retrouvez SOCOTEC sur [socotec.fr](http://socotec.fr)

